



PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfecture précise la position de l'État après le communiqué de presse de la Collectivité de Saint-Martin en date du 2 septembre 2020

Le décret du 10 juillet 2020 prévoit que les territoires à circulation active du virus Covid soient inscrits dans son annexe 2.

Le territoire de Saint-Martin au regard de l'évolution de sa situation sanitaire dégradée est inscrit sur cette liste depuis le 27 août 2020.

Cette inscription emporte plusieurs conséquences juridiques et notamment des moyens supplémentaires accordés aux préfets pour lutter contre l'épidémie, protéger les populations et favoriser les conditions de la reprise.

C'est dans ce contexte qu'une réunion " État des lieux de la situation Covid sur le territoire de Saint-Martin" a mobilisé le 1er septembre dans les locaux de la préfecture, la Collectivité de Saint-Martin, son président monsieur Gibbs, la première vice présidente, madame Damazeau, le représentant local de l'ARS par intérim, monsieur Godefroy, la directrice de l'hôpital madame Lampis, le commandant Basso de la Gendarmerie et le secrétaire général de la préfecture.

Le premier objectif de cette réunion visait à partager le point de situation sanitaire du territoire. Monsieur Godefroy, directeur par interim de l'ARS a rappelé les chiffres.

Le territoire compte 153 cas actifs. Parmi ces 153 personnes, 18 sont hospitalisées dont 3 en réanimation en Guadeloupe, 135 personnes sont confinés chez elles. Le nombre de personnes décédées du Covid à Saint Martin est de 7 désormais dont 1 cette semaine. Ces chiffres sont en augmentation constante depuis le début du déconfinement et situent proportionnellement le territoire de Saint-Martin parmi les plus touchés au niveau national.

Madame Lampis, directrice de l'hôpital indique que l'ensemble du service de médecine est actuellement réservé pour les cas Covid. La moitié des lits de réanimation du centre hospitalier de la Guadeloupe sont occupés par des Saint-Martinois.

Dans ce contexte, si la préfecture s'associe au souhait des élus de la collectivité de retrouver rapidement des conditions propres à une vie sociale et économique normalisée, au travers de l'arrêt des contrôles aux frontières, elle rappelle que cet objectif est sous-tendu à une évolution positive de la situation sanitaire. Tout relâchement face à l'épidémie, effacerait les efforts consentis jusqu'à présent par l'ensemble des acteurs de la santé et la population et retarderait le reflux de l'épidémie, condition incontournable à une levée progressive des mesures de prévention sanitaire.

C'est ainsi qu'au regard des chiffres constatés de cas covid sur Saint-Martin, de la situation également constatée coté néerlandais, les contrôles aux frontières et le contrôle des établissements recevant du public, notamment les bars et les restaurants à qui il est demandé d'exercer le plus haut niveau de vigilance dans l'application des gestes barrières, sont, à cet instant, maintenus.

La préfecture redit qu'avec la limitation des déplacements de population, les gestes barrières constituent la meilleure protection que nous connaissons actuellement. La préfecture incite chacun à les mettre en œuvre et invite fortement à l'usage du masque.

C'est par un engagement civique commun contre le virus que nous pourrons venir à bout de cette épidémie et relancer l'économie du territoire.